



FIPAM 2011

VIOLENCES ET SOCIETE

**L'évolution de la violence dans les manifestations sportives,
la montée des disciplines de contact,
la violence et les agressions sexuelles dans le haut niveau.**

Jacques Vieillard
Professeur de sport, BEES 3^{ème} degré Karate

2 avril 2011 - 16h50 à 17h15

Pratiquant les arts martiaux depuis 1971 (Tae Kwon do, Karate, Aïkido, Kendo, Chanbara, Tai Chi Chuan... Yoga)

Enseignant depuis 1981

Formateur d'enseignants depuis 1990

Formateur de formateurs d'enseignants depuis 1992.

Formateur

Coordonnateur de formation

Ingénieur de formation

Accompagnateur de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Jury...

Au CREPS d'Ile de France – Colette Besson

Acronyme : CREPS Centre Régional d'Education Populaire et du Sport désormais Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive.

Evolution des mentalités

- Disparition progressive de la notion de risque accepté en sport
- le dopage sanctionné parce que source de tricherie
=> 1999 également surtout en France parce que néfaste à la santé à court et long terme
- responsabilité 18 octobre 2002 de l'éducateur sportif vers les tiers
- modification du cadre réglementant les sports à risques à activités en environnement spécifique (2004 code du sport L. 212-2)...

Décret n° 2004-893 du 27 août 2004 : les activités s'exerçant dans un environnement spécifique impliquant le respect de mesures de sécurité particulières de l'article L. 363-1 du code de l'éducation sont celles relatives à la pratique :

- I. - a) De la plongée en scaphandre, en tous lieux, et en apnée, en milieu naturel et en fosse de plongée
b) Du canoë-kayak et des disciplines associées en rivière
c) De la voile au-delà de 200 milles nautiques d'un abri.

- II. - Quelle que soit la zone d'évolution :
a) Du canyonisme ;
b) Du parachutisme ;
c) Du ski, de l'alpinisme et de leurs activités assimilées ;
d) De la spéléologie ;
e) Du surf de mer
f) Du vol libre.

De quel milieu parlons-nous ?

- En 2000, 36,6 millions de Français déclarent faire du sport.
- Phénomène social de grande ampleur :
 - 170 000 associations sportives
 - 3,5 millions de bénévoles (dont 1,5 million de dirigeants)
 - 200 000 salariés dont 100 000 emplois directs.

Plus d'un million de pratiquants « martiaux ».

Les violences dans le(s) sport(s)

- Quelle(s) violence(s) ?
- Quelles caractéristiques?
- Quelles modalités?
- Comment comptabiliser les violences dans les sports ?

Violence(s) et sport(s)

Mais laquelle faut-il évoquer ?

- les violences extériorisées, publiques
- les violences tues, voire intimes.

Extériorisées

- violences sur le terrain (dans le cadre de la rencontre)
- celle des athlètes? Contre les autres? Contre l'arbitre
(Karate Dominique Valéra à Long Beach en 1976, Tae Kwon do le Cubain Angel Valodia Matos aux Jeux olympiques de Pékin en 2008) ?
- violences entre acteurs mais hors terrain
- violences entre acteurs et spectateurs
- violences entre spectateurs
 - Racisme? Contre les athlètes? Contre d'autres publics? Homophobie?
- violences au prétexte de l'événement sportif
- celle des médias?

Tues, voire intimes

- violences psychologiques dans la relation entraîneur(s)/entraîné
- violences physiques ou les limites du « jusqu'où l'entraîneur ou le dirigeant s'autorise-t-il à aller ? »
- violences physiques et bizutage ou autres pratiques déviantes (violences et agressions sexuelles, homophobie, racisme...)
- violence contre soi (dopage, sports extrêmes...) Pendant le temps compétitif ? Ultérieurement?



FIPAM 2011

VIOLENCES ET SOCIETE

L'évolution de la violence dans les manifestations sportives,
la montée des disciplines de contact,
la violence et les agressions sexuelles dans le haut niveau.

Jacques Vieillard
Professeur de sport, BEES 3^{ème} degré Karate

2 avril 2011 - 16h50 à 17h15



FIPAM 2011

VIOLENCES ET SOCIETE

L'évolution de la violence dans les manifestations sportives

Entre spectateurs

Entre athlètes

Avec les arbitres

Du public envers les joueurs

Quelques chiffres

Des exemples

2 avril 2011 - 16h50 à 17h15



Drame du Heysel

Survenu le 29 mai 1985 à Bruxelles est l'une des tragédies les plus marquantes due au hooliganisme.

Finale de Coupe d'Europe des clubs champions 1984-1985 entre le Liverpool Football Club et la Juventus Football Club.

Des grilles de séparation et un muret s'effondrèrent sous la pression et le poids de supporters.

=> 39 morts, plus de 600 blessés.



© AFP | Policiers et secouristes dans le stade du Heysel, le 29 mai 1985

Le drammatiche immagini nello stadio di Bru...

Le immagini drammatiche della tragedia di Bruzzeno, in provincia di Palermo, si sono riprese in un'edizione speciale della stampa. Le immagini sono state riprese in un'edizione speciale della stampa. Le immagini sono state riprese in un'edizione speciale della stampa.



I primi nomi delle vi...

Le tragiche immagini della tragedia di Bruzzeno, in provincia di Palermo, si sono riprese in un'edizione speciale della stampa. Le immagini sono state riprese in un'edizione speciale della stampa.



Il Capo dello Stato ha seguito la telecronaca da casa, Craxi avve...

Pertini addolorato: «Una festa c...

si è trasformata in un lutto per l'

Il Capo dello Stato ha seguito la telecronaca da casa, Craxi aveva...

Tra i tifosi: chi dei miei è morto?

Morte 36 persone nella tragedia all...

Tra i tifosi: chi dei miei è morto? Morte 36 persone nella tragedia all...

Morte 36 persone nella tragedia all...



calcolad: photos: gace, ru

La violence dans les stades en chiffres

- **Le nombre d'homicides a été divisé par quatre en vingt-cinq ans :**
 - 2.292 en 1985
 - 569 en 2009.
- **Le nombre de coups et blessures volontaires, en revanche, les violences gratuites, explosent :**
 - 39.000 en 1985
 - 193.000 en 2009 => cinq fois plus

Des morts dans les stades de football

Les trente dernières années :

- 1964 à Lima (Pérou) : 320 morts et plus de 1000 blessés pour un but refusé lors d'un match de qualification pour les jeux Olympiques entre le Pérou et l'Argentine.
- 1967 à Kayseri (Turquie) : 40 morts et 600 blessés lors de bagarres pour un but refusé entre supporters.
- 1968 à Buenos Aires (Argentine) : 80 morts et 150 blessés provoqués par des feux de joie.
- 1969 à Kirrikale (Turquie) : 10 morts et 102 blessés.
- 1969 à Bukawu (Congo) : 27 morts et 52 blessés. Les personnes ont été piétinées en cherchant leur place.
- 1971 à Glasgow (Ecosse) : 66 morts et 108 blessés

- 1974 au Caire (Egypte) : 48 morts et 47 blessés à l'entrée du stade. 80 000 personnes voulaient occuper les 40 000 places.
- 1982 à Moscou (URSS) : 66 morts officiels (plus de 300 officieusement) lors de la rencontre Spartak de Moscou - Haarlem en coupe de l'UEFA.
- 1985 à Bradford (Angleterre) : 56 morts et 200 blessés lors d'une panique provoquée par un incendie au cours du match Bradford-Lincoln.
- 1985 à Bruxelles (HEYSEL) : 39 morts et 600 blessés.
- 1988 à Katmandou (Népal) : 72 morts et 27 blessés parmi les spectateurs affolés par un début d'incendie.
- 1989 à Sheffield (Angleterre) : 95 morts et 170 blessés lors du match de demi-finale de la "Cup« .
- 1992 à Bastia (France) : 17 morts et environ 2 350 blessés lors de l'effondrement d'une tribune du stade Furiani.

La Lettre du Sport n°79 Mercredi 24 février 1999

- En un siècle, 965 morts et 5.600 blessés dans les stades de football (chiffres mondiaux). Les incidents se multiplient.
- La commission de discipline de la Fédération Française de Football a traité 20.825 dossiers en 1997-98 (+1.434 par rapport à la saison précédente).
- La Fédération Française de Rugby en a traité 4.057 (+196).
- La Fédération Française de Handball en a traité 1.034 (+416).



Les supporters marseillais souhaitent la bienvenue aux Parisiens, le 8 avril 1998 AFP

Deux mois de prison avec sursis pour l'agression d'un arbitre

Samedi 17 novembre 2007

Le joueur de football qui avait agressé l'arbitre lors d'une rencontre amateur dans l'Aude, en novembre 2006, a été condamné le 16 novembre à deux mois de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Carcassonne.

La Lettre de l'économie du sport n°865

- Lors d'un match comptant pour le championnat de promotion Division 1 et opposant les équipes de Saint-Papoul et Villegly, l'arbitre a eu le nez brisé par un violent coup de tête administré par un joueur de Villegly, sanctionné d'un carton rouge à deux minutes de la fin de la rencontre.

Le jeune homme, aujourd'hui âgé de 25 ans, et qui a multiplié les excuses à l'arbitre après son geste, a également été condamné à deux mois de travaux d'intérêt général. Il devra en outre verser 1 euro symbolique à l'association des arbitres.

Banderole insultante : la justice ouvre une enquête



J.B. (lefigaro.fr) 01/04/2008

La consternation

Lundi 30 mars 2009

Le président de la FIFA, Joseph Blatter, a adressé lundi ses "condoléances à la communauté du football ivoirien et aux familles" des victimes de la bousculade qui a fait 19 morts dimanche à Abidjan.





Données Observatoire au 5 mars 2007

Données observatoire au 5 mars 2007

2 207 cas enregistrés par 60* (sur 131) centres de gestion pour 246 673 rencontres jouées depuis le début de la saison, soit 1,1% d'actes de violence par rapport au nombre de rencontres.

2207 matchs à incidents sur le nombre total de matchs soit 1,1 %

* = 11 ligues + 48 districts + 1 FFF

<u>Agresseurs</u>	<u>Nbre</u>	<u>Pourcentage</u>
Joueurs	1911	87%
Dirigeants	166	8%
Spectateurs	94	4%
Arbitres	22	1%
Autres officiels	7	0%
Tiers extérieurs	7	0%
Total	2207	100%

<u>Victimes</u>	<u>Nbre</u>	<u>Pourcentage</u>
Joueurs	1325	60%
Dirigeants	39	2%
Spectateurs	32	1%
Arbitres	731	33%
Officiels	65	3%
Total	2192	100%

15 cas de dégradations

Catégorie	Violences Verbales	Violences Physiques	Incivilités	Atteinte aux biens	Total catégorie
Vétérans	6	23	4		33
Séniors	785	896	181	22	1884
18 ans	194	252	38	7	491
15 ans	115	81	14	4	214
13 ans	45	14	8	1	68
Ecole de Football	2				2
Futsal	6	2	2		10
Foot-loisirs		2			2
Féminine Séniors	17	10	5		32
Féminine 16 ans	1				1
TOTAL	1 174	1 280	252	34	2737
%	42.89%	46.76 %	9.2 %	1.24 %	100 %

Violences Verbales			Catégorie	Violences Physiques					
Menace	Propos injurieux	Total "Violences Verbales"		Agression Arme à feu	Agression arme blanche	Bousculade	Coup Volontaire	Tentative de Coup	Total "Violences physiques"
	9	9	Vétérans			5	15	1	21
133	538	671	Séniors	1	1	151	664	79	896
22	139	161	16-17-18 ans			42	189	20	251
10	83	93	14-15 ans			14	60	7	81
2	35	37	12-13 ans			4	8	2	14
	1	1	Ecole de Football						
	3	3	Futsal				1	1	2
	17	17	Féminine Séniors			3	7		10
	1	1	Féminine 14-15-16 ans						0
167	826	993	TOTAL	1	1	219	944	110	1275

Incivilités et atteintes aux biens

Incivilités				Catégorie	Atteintes aux biens			
Geste Obscène/inconvenance	Crachat	Jet de projectiles	Total "Incivilités"		Dégradations	Vol	Incendie	Total
4		0	4	Vétérans				0
123	39	41	203	Séniors	16	5	1	22
35	9	1	45	16-17-18 ans	6	1		7
16	0	2	18	14-15 ans	3	1		4
9	0		9	12-13 ans	1			1
6	0	0	6	Ecole de Football				0
1	0	1	2	Futsal				0
4	1		5	Féminine Séniors				0
0	0	0	0	Féminine 16 ans				0
198	49	45	292	TOTAL	26	7	1	34

Données observatoire sur l'arbitrage au 5/03/2007

731 arbitres "victimes"

arbitres bénévoles

<i>Agresseurs</i>	<i>Nbre</i>	<i>Pourcentage</i>
Joueurs	603	82%
Dirigeants	104	14%
Spectateurs	22	3%
Arbitres *	2	0%
Total	731	100%

Ventilation des incidents

Victimes: arbitres - arbitres assistants

Violences Physiques	Agression Arme à feu	
	Agression arme blanche	
	Bousculade	20
	Coup Volontaire	32
	Tentative de Coup	12
Violences Verbales	Menace	114
	Propos Injurieux	497
Incivilités	Crachats	16
	Jets de Projectiles	14
	Geste Obscène	26
TOTAL		731

Catégories	Incidents enregistrés
Vétérans	9
Séniors	549
16-17-18 ans	86
14-15 ans	49
12-13 ans	25
Benjamins	1
Féminines Séniors	9
Féminines 14-15-16 ans	1
<u>Futsal</u>	2
TOTAL	731

Hooliganisme

« « Aspect gratuit » de ce qui n'est pas compris »
évoquait hier Michel Saïd.

Sentiment d'appartenance à un groupe / ne pas
être différent => supporters

« Fight » Hooligans



Hooliganisme: 700 arrestations en 2009-10

Lundi 31 mai 2010

"685 individus ont été interpellés, soit 11,7% de plus que pendant la saison précédente

828 interdictions administratives et judiciaires de stade appliquées, et sept groupes de supporters (cinq au PSG, un à Lyon et un à Nice).

La sécurité des matches a été renforcée avec 14 unités de forces mobiles par journée de championnat, contre 10 la saison passée.

- ***N.B. 2 pour un match national de rugby.***

- En groupe ou individuellement, les individus veulent passer du « JEU » au « JE », en étant reconnu.
- N'est-ce pas le fait de toute discipline corporelle, d'abord, puis peu à peu sportive... ?

D'abord libre, « free », puis récupérée par la société, l'Institution (les fédérations), afin d'être dans une « norme sociale » : basket de rue, footsall, beach-volley, Parkour (*Yamasaki*), mais aussi grappling...



FIPAM 2011

VIOLENCES ET SOCIETE

L'évolution de la violence dans les manifestations sportives,
la montée des disciplines de contact,
la violence et les agressions sexuelles dans le haut niveau.

Jacques Vieillard
Professeur de sport, BEES 3^{ème} degré Karate

2 avril 2011 - 16h50 à 17h15



FIPAM 2011 VIOLENCES ET SOCIETE

La montée des disciplines de contact,
Chronologie
Quelques repères
Faut-il légaliser le MMA ?

2 avril 2011 - 16h50 à 17h15

A réfléchir

Pourquoi pour certains pratiquants « arts martiaux » alors que le pratique très concrète est soit « sportive », soit du « combat de rue » ?

- *« bonne conscience »*
- *Orientalisme mais si certains aspects de la discipline dérangent (kata par exemple) => BF ?*
- *Orientation fédérale...*

Chronologie

- La Grèce antique – Pankration - Pancrace
- ... Arts martiaux hybrides
- 1880 - Fin des années 1880 – NHB No Holds Barred, précoce et Concours Style mixte
- 1920 – Début de Vale Tudo et Challenge Gracie
- 1960 et 1970 – Bruce Lee et Jeet Kune Do
- 1970 – Antonio Inoki et Ishu Kakutougi Sen
- 1985 – Shooto formes (Le **Shooto Wrestling** est un sport de combat populaire au Japon, fondé par Satoru Sayama. Il combine Muay thaï, lutte et Sambo avec énormément de combinaisons de clés de jambes, de bras et d'étranglement)
- 1991 – Première Desafio (Brasil Ju Jitsu contre Luta Livre)
- 1993 – Pancrase formes



Antonio Inoki

- 1993 – formes UFC
- Mi / fin des années 1990 – International Vale Tudo ([WVC](#) West Virginia Wrestling Championship, [VTJ](#) Vale Tudo Japan, [IVC](#) International Vale Tudo championship, [UVF](#) etc.)
- Mai 1999 – ISCF devient le premier "MMA" autorité de sanction
- 1997-2007 – PRIDE FC UFC Era
- 2000 – New Jersey SACB développe des règles unifiées
- 2001 – Zuffa achète UFC 2005
- 2005 – The Ultimate fighter est lancé / l'Armée américaine sanctionne MMA
- 2006- La domination de l'UFC et sa croissance internationale
 - Zuffa achète la DPA et le CME / UFC 66 génère plus d'un million [PPV](#) (pay per view)



- 2007 – Zuffa achète PRIDE FC
- 2009 – Strikeforce détient la première grande manifestation avec des femmes dans l'événement principal
- 2011 – Fusions WEC avec l'UFC
- 2011 – Zuffa achète Strikeforce.



Le MMA a connu des débuts très durs.

Le Croate Mirko Filipovic dit Cro-Cop , avec son terrible high-kick du droit.





Les fédérations

- **FFJDA** et JJB
- **FFKDA** et Krav maga, compétitions avec contact tels Arts Martiaux Vietnamiens et commission Contact
 - Dominique Valéra
 - Patrick Lombardo
 - Guy Sauvin avec Pro-Fight
- **FFSC** Fédération Française des Sports de Contact 2008
 - 1° Muay Thaï / Boxe Thaï et Disciplines associées : Muay Boran, Pancrase, Pancrace, Bando, Boxe Khmère, Boxe Birmane, Boxe Laotienne, Boxe cambodgienne. « Les Koalas », Energie-thaï.
 - 2° Kick Boxing et Disciplines associées : Kick-Boxing Light, Cardio Kick-Boxing, Aéro Kick-Boxing et Kick-Boxing Defense
 - 3° K1 Rules et K1: Disciplines associées : Aéro-gym
 - 4° Full Contact, Semi, Light, Full Défense, et Boxe Américaine
 - 5° Kung Fu Wushu de contact.

Cette violence contre les autres en bande, dans notre premier thème, également envers un individu en face à face comme à présent mais aussi plus larvée, moins directement visible : raciale, xénophobe, confessionnelle... sexuée et/ou sexuelle.



FIPAM 2011

VIOLENCES ET SOCIETE

L'évolution de la violence dans les manifestations sportives,
la montée des disciplines de contact,
la violence et les agressions sexuelles dans le haut niveau.

2 avril 2011 - 16h50 à 17h15



FIPAM 2011

VIOLENCES ET SOCIETE

La violence et les agressions sexuelles dans le haut niveau.

Un tabou brisé mais...

Enquête

Homophobie

Lutter contre d'autres aspects

2 avril 2011 - 16h50 à 17h15

Pierre de Coubertin

« A la race blanche, d'essence supérieure, toutes les autres doivent faire allégeance ».

«Il est indécent que les spectateurs soient exposés au risque de voir le corps d'une femme brisé devant leurs yeux. En plus, peu importe la force de la sportive, son organisme n'est pas fait pour supporter certains chocs.»

in Jean-Marie Brohm « Pierre de Coubertin, le seigneur des anneaux : Aux fondements de l'Olympisme » - éditions Homnisphères Paris 2008 144 pages

- Une préoccupation récente :
 - silence des victimes
 - voile « pudique » des dirigeants
 - ...

De nombreux cas de violences sexuelles ont été dénoncés par des sportifs et anciens sportifs :

En 1991, Catherine Moyon de Beacque, lanceuse de marteau professionnelle, révèle avoir été violée et agressée par 4 membres de l'équipe de France encouragés par l'entraîneur national.

En 2007, l'ancienne joueuse de tennis professionnelle Isabelle Demongeot publie un livre « Service volé » dans lequel elle dénonce les viols dont elle a été victime de la part de son entraîneur dès l'âge de 13 ans.

2 entraîneurs jugés pour viol

- **Vendredi 14 mars 2008**
- **Deux entraîneurs de la Fédération française de tennis de table (FFTT) et deux de leurs amis, soupçonnés d'avoir violé plusieurs de leurs élèves mineurs, seront jugés à partir du 18 mars par la cour d'assises de Paris.**

Enquête Ministère de la Santé, des Sports et de la Vie Associative en 2007/2008

Un jeune sur trois est concerné par les violences sexuelles en milieu sportif.

Environ 30% des jeunes interrogés pensent avoir été confrontés à une forme de violence sexuelle dans le cadre sportif.

L'entraîneur n'est pas l'agresseur principal. Dans la majorité des cas, il s'agit d'un autre sportif et dans 90% des réponses, il s'agit d'un homme

Evaluation des violences sexuelles dans le sport et de leurs incidences psychologiques

*Présentation des résultats à la Direction des Sports MSS –
Juin 2009*

Enquête réalisée par :

Greg Décamps*, Sabine Afflelou, Anne Jolly

**Laboratoire de Psychologie « Santé et Qualité de vie », Université
Bordeaux 2*

Terminologie

- Violences sexuelles dans le sport (Afflelou, Décamps, Jolly & Simon,... 2007) :
 - Agressions
 - Atteintes
 - Harcèlements
 - Harcèlement : Brimades et chantage
 - Exhibitionnisme / Voyeurisme
 - Evaluation des violences par questionnaire (Jolly & Décamps, 2006)

Participants à l'étude

- 44 disciplines différentes (individuel ou collectif)
- 11 à 35 ans (45% âgés de 15 à 17 ans)
- 60% de garçons, 40% de filles
- De 2 à 30h de pratique sportive hebdomadaire (45% pratiquent entre 12 et 15h)
- CREPS / INSEP, STAPS, Lycées N = 1407

Les violences subies

Parmi les 1407 sportifs :

- 17 % déclarent ou pensent avoir déjà subi des violences
 - *Harcèlement* : 4%
 - *Exhibitionnisme / Voyeurisme* : 6,5%
 - *Atteintes* : 4%
 - *Agressions* : 3,5%

NB. Les agissements les plus graves ont tendance à se reproduire à plusieurs reprises.

- Violences hors sport : 6,6%

Les violences subies

Le fait d'être victime de violences dans le sport surexpose au fait d'être victime de violences dans d'autres domaines (ou inversement).

Contextes et lieux de survenue

Contextes :

- Sportif (46%) : entraînement, déplacement, compétition
 - Autres (32,7%) : fête, bizutage
-
- Individuel (51,5%) ou collectif (48,5%)

Lieux de survenue :

- Vestiaire (22,7%) – Internat (20,5%)

Lieu de vie des victimes :

- Internat (43,1%) – Famille (38,5%)

Les auteurs des violences

- La majorité des auteurs sont des hommes 84%
- 80% des victimes connaissaient l'auteur des violences
- La majorité des violences ont lieu entre sportifs 55,8%
- Violences de la part d'encadrants 17,3%

Responsabilité et culpabilité

Les victimes ayant subi les agissements les plus graves sont celles qui ressentent le plus de culpabilité.

Stratégies de faire face

Forte tendance à la minimisation

*Protection individuelle ou intégration des normes
(déviantes) sportives ?*

Faible propension à la recherche de soutien social

Identification des personnes ressources

Répercussions psychologiques

Les principales répercussions sont d'ordre émotionnel et relationnel.

- Même les agissements les « moins graves » engendrent parfois d'importantes répercussions psychologiques.
- Mais ce sont les agissements les plus graves qui génèrent les répercussions négatives les plus intenses (et les plus variées).

La divulgation et les interlocuteurs

- Environ 3 sportifs sur 4 en avaient déjà parlé avant l'enquête (76%)
- La majorité en a parlé aux amis (73%)
- Très peu en parlent aux adultes (14,8%)

Le délai de divulgation

- Le sentiment de culpabilité est lié au délai de divulgation.
- Plus le délai est long, plus les conséquences négatives sont importantes.
- Ce délai n'est pas influencé par la gravité des faits.

Les conséquences de la divulgation

- 65% des victimes estiment avoir été crues
- 17% ne pas avoir été crues
- 17% ne savent pas

- Ne pas être cru peut être vécu comme une forme de violence supplémentaire.
- En parler génère parfois des conséquences négatives...mais les conséquences positives sont plus importantes.
- 5% des victimes portent plainte.

Conclusion de l'enquête

Les violences sexuelles dans le sport :

- Un phénomène loin d'être anecdotique
- Un phénomène qui ne correspond pas aux représentations que l'on peut s'en faire
- Nécessité d'une prise en compte politique

**SPORTIVE
OUI
VICTIME
NON.**



Agence & Photographie / Photo: Hervé Lecomte

Un professionnel est à votre écoute pour vous conseiller et vous orienter dans vos démarches.
Les violences sexuelles constituent une violation du droit français passible de poursuites judiciaires.

Ensemble, parlons-en !



**SPORTIF
OUI
VICTIME
NON.**



Un professionnel est à votre écoute pour vous conseiller et vous orienter dans vos démarches.
Les violences sexuelles constituent une violation du droit français passible de poursuites judiciaires.

Ensemble, parlons-en !



- • **Si vous êtes victime (adulte ou mineur)**
- • **Si vous êtes témoin**
- • **Si vous avez des doutes, et même si vous n'en**
- **êtes pas sûr, il faut en parler !**
- Un professionnel est à votre écoute pour vous
- conseiller et vous orienter dans vos démarches.
- Appelez le 08 VICTIMES
 08 842 846 37

Coût d'un appel local 7j/7, de 9h à 21h

Un professionnel est à votre écoute pour vous conseiller et vous orienter dans vos démarches.

- Si vous êtes victime (adulte ou mineur)
- Si vous êtes témoin
- Si vous avez des doutes, et même si vous n'en êtes pas sûr, il faut en parler !

Appelez le

08 VICTIMES
1 8 3 4 2 9 6 6 3 7
0800 90 90 90, 0800 90 90 90

Un professionnel est à votre écoute pour vous conseiller et vous orienter dans vos démarches.



Des croix gammées au PSG

Lundi 3 mai 2010

Des croix gammées taggées ont été découvertes dans les locaux d'un groupe de supporters du Paris SG récemment dissous. Une enquête a été ouverte pour faire la lumière sur cette affaire. La joie née de la victoire en Coupe de France n'aura été que de courte durée. Au PSG, jamais le temps de s'ennuyer...

Homophobie

La secrétaire d'Etat aux Sports Rama Yade, a appelé les dirigeants à n'avoir "aucune tolérance envers ce genre de discrimination", évoquant le cas du footballeur homosexuel de DHR dont le club a refusé de renouveler la licence.

"Même si la fédération est un acteur extérieur (à l'affaire, ndlr), elle est responsable du sport de masse. Si l'homophobie est avérée dans cette affaire, elle doit être sanctionnée".

Fin août, Yoann Lemaire, [s'était vu refuser sa licence](#) par ses dirigeants qui souhaitaient selon leurs termes "protéger les deux parties", club et joueur, après des incidents ayant opposé ce dernier à des joueurs homophobes.





CHARTRE CONTRE L'HOMOPHOBIE DANS LE SPORT

Les fédérations, les associations nationales, les ligues professionnelles, les clubs, les associations, les établissements publics ou les autres organismes signataires de la présente charte s'engagent à :

1. Prendre en compte et reconnaître de manière explicite l'homophobie en tant que discrimination contraire aux principes universels de protection des Droits de l'Homme;
2. Dénoncer et prendre les sanctions adéquates contre toute attitude homophobe, qu'elle se manifeste par un comportement discriminant, par des agressions verbales ou physiques, ou par des propos insultants en raison de l'orientation sexuelle réelle ou supposée;
3. Promouvoir la diversité dans le sport et assurer la diffusion de messages sur la tolérance, le respect et la dignité, en incluant systématiquement l'orientation sexuelle et la lutte contre l'homophobie;
4. Apporter aide et soutien aux pratiquants, entraîneurs ou autres personnes évoluant dans le sport qui pourraient être harcelés, insultés ou mis à l'écart en raison de leur orientation sexuelle réelle ou supposée;
5. Mettre en place des modules éducatifs sur la lutte contre toutes les discriminations, y compris l'homophobie, à destination de tous les acteurs du sport : un éducateur ou un entraîneur se doit d'empêcher ou de faire empêcher toute forme de discrimination et doit par conséquent y être préparé;
6. Recenser les actes d'homophobie et en référer régulièrement au ministère chargé des sports (cellule nationale de prévention de la violence et des discriminations dans le sport) afin de constater l'évolution des comportements dans le sport et d'ajuster les actions à entreprendre.

PRN SEMC



Sensibilisation des acteurs du sport : formateurs, éducateurs, dirigeants, sportifs, accompagnateurs, arbitres... à la lutte contre toutes les formes de violence et d'incivilités

<http://www.semc.fr/index.php?lng=fr>

Lettre d'information du Pôle ressources national



Sport Education Mixités Citoyenneté

<http://www.semc.fr>

- Janvier 2011 -
Lettre n°5

Sommaire

Edito - p 1

Actualités du Pôle - p 2

Un nouveau responsable PRN SEMC

Salon des Maires

PRN SEMC version franco-allemande

Rechercher des activités de l'éducation

Edito "Sport et ruralité"

La pratique sportive dans les territoires ruraux en France connaît aujourd'hui des mutations qui ont débuté il y a plusieurs années. A des territoires enclavés s'est substituée une ruralité attractive et active, porteuse de nouveaux atouts et de nouvelles attentes vers un épanouissement personnel et professionnel.

Plus de 60% des territoires ruraux connaissent une attractivité démographique. Pour les territoires qui continuent à voir baisser ou stagner leurs

Par l'intermédiaire du CNDS, le Ministère finance des équipements, des projets éducatifs territoriaux, des clubs sportifs et porte une attention particulière aux jeunes scolarisés avec notamment le dispositif de l'accompagnement éducatif.



CODE DU SPORTIF®

Tout sportif, débutant ou champion s'engage à :

1. **Se conformer aux règles du jeu.**
2. Respecter les décisions de l'arbitre.
3. Respecter adversaires et partenaires.
4. **Refuser toute forme de violence et de tricherie.**
5. Etre maître de soi en toutes circonstances.
6. Etre loyal dans le sport et dans la vie.
7. **Etre exemplaire, généreux et tolérant.**



AFSVFP®

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR UN SPORT
SANS VIOLENCE ET POUR LE FAIR PLAY
MAISON DU SPORT FRANÇAIS 1, av. Pierre-de-Coubertin - Paris 13^e



Internet : <http://fairplay.franceolympique.com> AFSVFP@cnosf.org



VIOLENCES ET SOCIETE

L'évolution de la violence dans les manifestations sportives

La montée des disciplines de contact

La violence et les agressions sexuelles dans le haut niveau

Et n'a pas été traitée la « violence institutionnelle » qui fait que seulement 5% des DTN, 18,3% des CTN, 15,5% des CTR, environ 3,5% des présidents de fédérations sont des femmes, que les entraîneurs des équipes nationales féminines soient des hommes, etc..

VIOLENCES ET SOCIETE

Quelles perspectives ?

Chaque thème a été pris en compte par le Pouvoir législatif...

Par le C.I.O. (?)

Par les dernières Secrétaire d'Etat aux Sport et Ministre des Sports

Par le Ministère des Sports et ses services déconcentrés (DRJSCS et DDCS)

Par les fédérations

Par les collectivités territoriales

Par les associations spécialisées

Par les éducateurs sportifs...

Mais...

Aspect éducatif

Nul ne discute du caractère éducatif de l'activité corporelle ou sportive.

*"Éducatif, certes.... dit **Daniel Denis**, mais par rapport à quel projet d'éducation ? "*

Garantir et promouvoir la fonction éducative et sociale du sport c'est :

- I- Développer l'accès aux pratiques sportives
- II- Favoriser l'éducation à la citoyenneté
- III- Contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes
- IV- Participer à la prévention et à la lutte contre les incivilités et la violence
- V- S'associer aux politiques locales de développement social

Le sport en lui-même ne peut faire face, il peut « accompagner » les parents, les éducateurs, les enseignants..., mais surtout des professionnels (salariés ou bénévoles) de l'action éducative, de réels éducateurs sportifs formés, conscients de leurs responsabilités.

Conclusion

Techniques guerrières

⇒ **Arts** martiaux

⇒ mais dans une société « policée »

⇒ donner du SENS par le musubi (la mutation) par exemple, donner des pistes de tous les possibles sans choisir pour les pratiquants... les conduire vers l'autonomie.

⇒ santé, biomécanique, philosophie, histoire...

⇒... et les fédérations « sportives » ?

Conclusion

Nos disciplines peuvent participer largement à cette éducation par le lieu « hors-temps », « hors-territorialité », avec des règles sociales spécifiques :

- tous la même tenue,
 - la même terminologie,
 - la même aspiration de respect de l'autre et de soi-même, à progresser, etc..
-
- A nous de les préserver et de les laisser fructifier dans ce monde en évolution... pour nous et pour le futur.

Lorsque l'on remplace le fatras sémantique lié à l'état de domination de l'enseigné par l'enseignant, par la notion de transmission d'informations, l'affectivité est déjà fortement réduite.

A-t-on l'impression d'être dominé par la personne à qui on demande son chemin dans une ville inconnue ?

N'est-ce pas seulement cette personne l'enseignant ?

N'est-ce pas celui qui renseigne sur de relations déjà reconnues, sans pour autant vous dicter le chemin que vous devez suivre pour atteindre un but qu'il n'a pas à vous fixer ?

Henri LABORIT
in "l'homme imaginant"



FIPAM 2011 VIOLENCES ET SOCIETE

Merci de votre attention...

jacques.vieillard@creps-idf.fr

pour tout texte règlementaire ou renseignement.